



VIDÉOSURVEILLANCE : NON AUX CAMÉRAS SUR L'ÎLE-SAINT-DENIS

Depuis plusieurs mois, la Mairie de l'Île-Saint-Denis mène une campagne pour promouvoir l'installation de caméras de surveillance dans la ville. Cette mesure est coûteuse, liberticide et ne repose sur aucune preuve sérieuse permettant de justifier de son efficacité. En se soumettant aux pressions de la politique sécuritaire de Darmanin, ce sont nos libertés qui sont bradées !

VIDÉOSURVEILLANCE, QUELS RÉSULTATS ?

Si on y regarde de plus près, la vidéosurveillance c'est plus de 93 000 installations sur la voie publique et pourtant :

- ce n'est utile que dans 0 à 3% des affaires résolues par la police et la gendarmerie ;
- dans 97 % à 99 % des cas, les caméras sont peu voire pas utiles dans les enquêtes ;
- c'est la porte ouverte à la vidéo-verbalisation (que la Mairie envisage) et à la reconnaissance faciale (avec des taux d'erreurs important pour les personnes racisé-es...) ;
- c'est 100 % des passant-es surveillé-es : nous serions tou-tes présumé-es coupables !

Dans ses communications la Mairie l'avoue elle-même : l'efficacité de la vidéosurveillance n'est PAS PROUVÉE.

COÛTEUX POUR LA VILLE ET POUR L'ÉTAT

La vidéosurveillance ne fonctionne pas et coûte pourtant cher :

- 30 000 € rien que pour l'installation du centre de supervision urbain (financé par l'État, donc nos impôts... une mode lancée par Sarkozy en 2007).
- 25 000 € pour l'installation d'une caméra. La Mairie en veut déjà neuf... pour commencer !
- 650 € par an par caméra de maintenance et d'entretien.
- 3 500 € pour remplacer chaque caméra dégradée.
- Une potentielle réaffectation des agent-es de la commune au détriment de leurs missions actuelles.

Quand quelque chose ne fonctionne pas, en principe, on ne l'achète pas !

UNE BELLE ARNAQUE

Si de plus en plus, la course au sécuritaire s'impose dans les débats, c'est surtout pour cacher les manques de moyens toujours plus importants dans les services publics. Cet argent dépensé par l'État et la ville ne sera une fois encore pas mis dans les services d'éducation, sociaux, culturels, etc.

De plus, on voit bien que les problèmes de l'Île ne sont envisagés que par l'angle sécuritaire : c'est parce que la police

de Saint-Denis n'est pas en capacité d'intervenir ici que la Mairie propose ces caméras. Mais en quoi ces caméras changeront quoi que ce soit aux capacités d'intervention de la police dionysienne ?

Installer des caméras, c'est aussi une solution électoraliste de facilité pour les élu-es qui veulent nous faire croire qu'ils et elles agissent et que tout ira mieux avec des caméras à chaque coin de rue. Mais dans les autres villes, quand les caméras sont installées et qu'on constate que ça n'a rien changé aux problèmes de sécurité, la seule réponse c'est qu'« il faut mettre plus de caméras ! ». Commence alors un engrenage en forme de cercle vicieux, coûteux et inefficace...



UNE CONSULTATION CITOYENNE BIDON

Le 11 décembre la Mairie organise une « consultation citoyenne » qui devrait permettre de recueillir l'avis des habitant-es. En réalité, il ne s'agit que d'un coup de communication honteux. La décision du Maire est déjà prise : il votera « pour » la surveillance quel que soit le résultat, comme il l'a annoncé à la réunion publique du 10 novembre. Elle est belle la démocratie !

Les problèmes sociaux ne se résoudront pas avec des mesures liberticides !

Non à la vidéosurveillance à l'Île-Saint-Denis !

Oui au renforcement des services publics de l'éducation, du social, et de la culture !

UCL Saint-Denis, décembre 2021.

Plus d'information sur la technopolice sur <https://technopolice.fr/>.

